**Assemblée générale annuelle des parents**

**12 septembre 2023**

Procès-verbal

**Présence :**

- Véronique Bisson

- Alexandria Duchaussoy-Girard

- Marie-France C. Lachaine

- Valérie Garneau

- Karine Lavigne

- Jessica Béland-Pilon

- Anny-Pier Soucy

- Mélanie St-Amour

- Sarah-Louise Gélineau

- Sophie Bourgeois

|  |  |
| --- | --- |
| **Direction – Ouverture de l’assemblée**    1. Mot de bienvenue et signature de la feuille de présence | Bonsoir, Mesdames et Messieurs, et bienvenue à votre assemblée.  Je voudrais souligner la présence des personnes qui étaient membres du CÉ l’an passé et qui sont présentes.     Mot de bienvenue  Au nom de tout le personnel de l’école, je me permets de vous dire que nous sommes heureux d’accueillir tous nos élèves et nous sommes enchantés de reprendre les activités scolaires.  Ouverture de l’assemblée générale à **18h33**.  Proposé par Karine Lavigne et appuyé par Mme Valérie Garneau.   * Portrait de la clientèle :   + Actuellement, 291 élèves     - 1 préscolaire 4 ans     - 2 préscolaire 5 ans     - 1 1ère année     - 1 1ère et 2e année     - 1 2e année     - 1 3e année     - 1 3e et 4e année     - 1 4e année     - 1 5e année     - 1 5e et 6e année     - 1 6e année     - 4 Langage * Thème de l’année : Tous ensemble dans la réussite. * Priorités :   Le projet éducatif qui a pour objectif :   * + - Augmenter les taux de réussite en lecture.     - Augmenter les taux de réussite en résolution de problème mathématique.     - Diminuer le nombre d’incidents à caractère violent. * Principaux services de l’école :   + Le service d’orthopédagogie (5 jours);   + Aide individualisée et récupération;   + Le soutien à l’apprentissage du français pour les élèves non francophones ; (On cherche une ressource)   + Le service de l’enseignante-orthopédagogue ;   + Le service de sept techniciennes en éducation spécialisée (TES) ;   + Le service de deux préposés aux élèves handicapés (PEH) ;   + Le service de garde. * Clé du succès : La communication   Je suis persuadée que l’expertise collective du personnel, des parents et de la communauté contribue à rendre notre milieu apprenant enrichissant pour nos élèves ce qui ne peut qu’influencer leur goût d’apprendre et les encourager à persévérer.  Au plaisir de passer cette année scolaire avec vous. |
| **2. Nomination d’une secrétaire d’assemblée** | Je propose Marie-France Chartrand Lachaine.    Proposé par Mme Sophie Bourgeois et appuyé par Mme Valérie Garneau. |
| **Direction**    3.  Lecture et adoption de l’ordre du jour         Proposition | Je vous réfère à l’ordre du jour qui vous a été transmis.    *En faire la lecture.*    Est-ce qu’il y a des ajouts à l’ordre du jour ?    J’accepte une proposition pour l’adoption de l’ordre du jour avec modification.    Proposé par Mme Karine Lavigne et appuyé par Mme Sophie Bourgeois. |
| **Direction**    4.  Lecture et adoption du procès-verbal de l’année précédente et suivis    Proposition | Je vous réfère au compte-rendu de la dernière assemblée générale des parents, séance de l’année précédente.  Lecture du document.    Je demande maintenant une proposition afin de procéder à l’adoption du procès-verbal de l’assemblée générale des parents de l’année précédente.    **Seules les personnes présentes à l’assemblée de l’année précédente ont le droit de vote pour ce sujet.**    Adopté par Mme Valérie Garneau.    Suivis s’il y a lieu : |

|  |  |
| --- | --- |
| **Présidence – peut être la direction**    5. Nomination d’une présidence      d’assemblée     (processus-élection) | Le rôle de la présidence d’assemblée est d’assurer le bon déroulement de l’élection des membres du CÉ (procédurier fourni par l’école).    *Faire la nomination d’un ou d’une présidente d’assemblée.*    J’accepterais une proposition d’un ou d’une présidente d’assemblée.  Proposé par Mme Valérie Garneau.    Je demande le vote.         - Adoptée à l’unanimité. |
| **Présidence-**    6. Nomination d’un ou       d’une secrétaire       d’assemblée  (processus-élection) | Le rôle du secrétaire sera d’afficher le nom des mises en candidature, d’assurer le bon fonctionnement du dénombrement des votes. Cette personne transmettra, par écrit, les résultats du vote au président ou à la présidente d’assemblée. Elle se chargera de détruire les bulletins de vote.   Proposition : Marie-France Chartrand Lachaine  Adopté à l’unanimité. |
| **Présidence d’élection**    7. Nomination d’un ou      d’une responsable du      scrutin. | Le rôle du scrutateur sera de remettre un bulletin de vote à chacun des parents présents ayant un enfant fréquentant l’école ? Il recueillera les bulletins de vote et en fera le décompte en rejetant les bulletins comportant plus de noms que les trois (4) postes à combler.    Je propose Alexandria Duchaussoy    M. / Mme Valérie Garneau fait la proposition  Adopté à l’unanimité. |
| **Direction**    8. Information du la composition et le fonctionnement du CÉ. | Le CÉ est composé de six 6 parents, un parent substitue, trois (3) enseignants, une (1) personne du personnel de soutien et (1) représentante du Service de garde. Également, la direction et la direction adjointe de l’établissement ainsi que la possibilité d’un membre de la communauté. Ces derniers n’ont pas le droit de vote.    Lorsqu’un membre est élu au CÉ, il doit se soumettre à un engagement d’une période d’un ou deux ans selon le mandat. Le Conseil prévoit environ 5 à 7 réunions pour l’année scolaire.    La fonction première du CÉ est de se doter d’un **projet éducatif**. Ce projet éducatif consiste à définir ce qu’on veut pour nos enfants, développer une vision commune de l’école, se donner un projet global et stimulant tout en travaillant ensemble dans la même direction.      La seconde fonction du CÉ est d’approuver **le plan de réussite** qui assure la mise en œuvre du projet éducatif. Les moyens pour réaliser les orientations et les objectifs sont soumis au CÉ pour approbation. Le CÉ doit s’assurer que le plan de réussite permette la réalisation de ce qui est recherché par le projet éducatif.    En plus de ces deux dossiers, plusieurs sont traités en rencontre, soit **le budget annuel, le temps alloué aux matières, les règles de conduite, les listes d’effets scolaires, etc.** Nous vous invitons à consulter **le rapport annuel** à cet égard. |
| Informations sur le comité de parent | Il s’agit de représenter, influencer, discuter et écouter les besoins de son milieu et les transmettre au centre de services scolaire. C’est un comité de nature administrative. Le rôle du représentant est d’assister aux rencontres de la CSSD et de faire un compte-rendu verbal au CÉ. Un substitut est également nécessaire. L’élection du représentant et du substitut est prévue à l’item suivant. |
| Informations sur le comité de parents du CSSD. | Il s’agit de représenter, influencer, discuter et écouter les besoins de son milieu et les transmettre au CSSD. **C’est un comité de nature administrative**. Le rôle du représentant est d’assister aux rencontres de la CSSD et de faire un compte-rendu verbal au CÉ. Un substitut est également nécessaire. L’élection du représentant et du substitut est prévue à l’assemblée générale de ce soir. |
| **Présidence d’élection**    9. Élection des       nouveaux membres       du CÉ 4 postes et d’un substitue. | **VOIR DOCUMENT - PROCÉDURE PRÉSIDENCE D’ÉLECTION**    Nous sommes maintenant au moment des élections au conseil d’établissement.  Nous avons 3 postes pour un mandat de 1 an, 1 poste pour un mandat de 2 ans et un substitue à combler. Il est à noter qu’un des parents devra également être le représentant de notre école pour le comité de parent CSSD.  Parents en élection :  Valérie Garneau; Karine Lavigne; Sophie Bourgeois; Mélanie St-Amour; Sarah-Louise Gélineau et Anny-Pier Soucy. |
| Élection d’un       représentant de       parents au comité       de parents CSSD et       de son substitut | Nous sommes maintenant au moment des élections au comité de parents du centre de services scolaire des Draveurs.    Mme Mélanie St-Amour a été élue par vote.  Mme Valérie Garneau sera substitut. |
| 10. Direction | Présentation des membres et du rapport annuel 2022-2023 |
| **Présidence d’élection**    11. Formation de       l’organisme de       participation de       parents (OPP)    Donner la parole à la présidente de l’OPP, s’il y a lieu.    Remettre les formulaires d’intérêt à signer. | L’Organisme de Participation de Parents regroupe exclusivement des parents qui ont à cœur la réussite des élèves et qui veulent collaborer à la vie de l’école. Les parents membres d’un OPP s’impliquent dans la vie étudiante de l’école et réalisent divers projets et activités pour l’ensemble des élèves de notre milieu.  À l’école, ce travail se fait en étroite collaboration avec les parents, le personnel enseignant et les membres du CÉ.    Je demande le vote pour la poursuite du mandat de l’OPP.    7 votes : pour    0 vote : contre |
| **Direction**    12. Mot de la direction | Le calendrier des rencontres sera adopté lors la première rencontre du CÉ en octobre afin d’inclure tous les membres du personnel. La direction va également présenter les enjeux de l’année scolaire en cours, clientèle, etc.  La première séance sera le 17 octobre 2023. |
| **Direction**    13. Période de questions. | Je vous invite à vous exprimer, émettre vos opinions ou vos attentes. Si nous ne pouvons répondre immédiatement à vos questions ou préoccupations, soyez assurés qu’un suivi sera fait de la part de la direction de l’école. |
| **Direction**    14. Levée de         l’assemblée | Nous tenons à vous remercier de votre présence et soyez assurés que la direction, l’équipe-école, le CÉ et les membres de l’OPP travaillent ensemble afin d’offrir à nos jeunes une qualité de vie dans leur école et d’assurer une réussite scolaire à la hauteur de leurs rêves.    L’assemblée est levée à **19h46**.  Proposé par Sarah-Louise Gélineau, appuyé par Mme Karine Lavigne. |